

■ L'accès au micro-crédit élargi depuis cette année

Coup de pouce aux créateurs

opérationnel en Ile-de-France depuis le 30 janvier, le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise) se substitue aux prêts "Eden" et aux "chèques conseils". Il s'agit des aides accordées aux demandeurs d'emploi pour créer leur micro-entreprise. La première nouveauté réside dans l'élargissement du public visé. Avant, seuls les demandeurs d'emploi les plus en difficulté pouvaient bénéficier d'un micro-crédit pour créer leur entreprise. Désormais, tous les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux désireux de concevoir leur propre activité ont accès au nouveau dispositif. L'Etat espère ainsi financer 8 900 actions d'accompagnement en Ile-de-France durant l'année 2009.

Le créateur/repreneur sélectionné profite notamment d'un soutien systématique pour obtenir un prêt auprès d'une banque. Un prêt à taux zéro allant de 1 000 à 10 000 euros remboursable sur cinq ans peut également lui être accordé par les structures labellisées bénéficiant d'un conventionnement. Un suivi "post-création" a pour but d'aider ces entrepreneurs débutants à passer le cap, souvent décisif, de la troisième année d'existence. En amont de la création de l'entreprise, là encore le jeune entrepreneur est accompagné dans ses démarches depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa structuration financière.

■ **Laureline Dupont**
 • Plus d'infos sur sur www.idf.pref.gouv.fr

En +

Les organismes labellisés dans l'Essonne

- **Audit associés Essonne**
 Tél. : 01.60.77.00.00.
www.aaeexperts-comptables.fr
- **Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne**
 Tél. : 01.60.79.91.91.
www.essonne.cci.fr
- **Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne**
 Tél. : 01.69.47.54.20.
www.cm-essonne.fr
- **Essonne initiative,**
 Tél. : 01.60.79.90.87.
www.essonneinitiative.fr
- **Essonne active**
 Tél. : 01.60.77.58.96.
www.franceactive.org
- **Société d'expertise comptable de l'Essonne**
 Tél. : 01.60.89.87.50.
www.sece.fr